

Société canadienne des postes—Loi

Il y a d'autres lacunes tout aussi graves dans ce projet de faire du ministère des Postes une société de la Couronne. Avant d'adopter le bill, je pense que la Chambre devrait donner aux Canadiens l'occasion de se renseigner davantage.

J'ai eu le privilège de siéger pendant six ou sept ans à un comité de notre parti chargé du ministère des Postes, et je me suis intéressé de près à la question. J'ai reçu des lettres de citoyens non seulement de ma propre circonscription mais du pays tout entier, parce que les gens ont su que je participais aux travaux de ce comité. Je puis vous dire que certaines lettres vous feraient dresser les cheveux sur la tête par le niveau de l'indignation qui y est exprimée car, comme l'ont mentionné d'autres orateurs, aucun autre ministère d'État ne touche davantage de Canadiens. Tous les Canadiens, jeunes, vieux, riches ou pauvres, ont affaire aux postes, ne serait-ce que pour recevoir une carte d'anniversaire ou une carte de Noël.

Le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale), qui fut pendant plusieurs années le critique de notre parti, et moi-même avons eu la chance de pouvoir nous rendre dans plusieurs pays étrangers pour étudier leur administration postale et la façon dont ils acheminent le courrier.

Nous nous sommes rendus en Grande-Bretagne, où nous avons appris que le courrier se rendait plus vite que chez nous. Je sais très bien que ce pays n'a pas la même superficie que le nôtre, mais je me suis étonné qu'il en soit ainsi. Ce qu'il y a, c'est que plusieurs tarifs postaux sont en vigueur. Il y a un taux de première classe pour les lettres, et un tarif de deuxième classe pour le courrier qui n'est pas acheminé aussi rapidement. On nous a dit que bien souvent, les lettres affranchies au tarif de deuxième classe étaient livrées plus rapidement. Nous avons parlé à certains membres du syndicat, dont un en particulier, je ne sais plus quel était son titre et nous lui avons demandé s'il veillait ou non à ce que le courrier de deuxième classe se rende plus lentement, qui avait pour mission de veiller à ce qu'il n'y ait pas trop de courrier de deuxième classe livré trop rapidement, de peur que les recettes du courrier de première classe diminuent.

Nous nous sommes également rendus en Allemagne de l'Ouest. Nous avons eu là quelques surprises. C'est un pays de dimensions moyennes qui compte une soixantaine de millions d'habitants. Le courrier y est livré dans les 24 heures—du moins plus de 90 p. 100. L'Allemagne a des wagons postaux. Les postes ont recours aux chemins de fer, et c'est là l'une des raisons de la qualité des services postaux dans ce pays. Les Allemands nous ont dit qu'ils tenaient continuellement des réunions pour tâcher d'améliorer le système. J'ai demandé à des responsables des postes comment ils pouvaient améliorer un système qui permettait de livrer le courrier dans les 24 heures. A quoi ils m'ont répondu que c'était possible et qu'ils allaient le faire.

Chacun sait que d'ici quelques années, nous aurons recours au traitement électronique de l'information. Le gouvernement sera probablement l'un des organismes ou des institutions qui réduira ses services postaux, et d'ici quelque temps, les chèques d'assurance-vieillesse ou les pensions des anciens combattants, que sais-je encore, seront versés automatiquement dans les comptes bancaires des intéressés, ce qui contribuera à réduire considérablement les besoins en services postaux. Pour l'instant, je ne sais pas trop où cela en est. Autant que je sache, le

ministère des Postes manipule 6 milliards d'envois postaux. Je sais très bien que plus de 90 p. 100 sont livrés dans des délais raisonnables. Malgré tout, même ce petit pourcentage—4 ou 5 p. 100—constitue un nombre considérable d'envois postaux qui ne sont pas livrés en temps voulu. C'est la raison pour laquelle les Canadiens sont mécontents des postes. C'est la raison pour laquelle nous espérons avec eux que la nouvelle société de la Couronne réussira dans son entreprise et qu'elle réussira à améliorer le service postal. Une nouvelle fois, j'aimerais dire que tout dépendra des relations entre la direction et les employés, car nous avons affaire à des êtres humains de part et d'autre, et les torts sont partagés, j'en suis persuadé. Les employés ne laisseront certainement pas le patronat en paix. Il semble qu'il y ait des dizaines de milliers de griefs chaque année. Je sais que sur ce nombre, 3,000 ou 4,000 ne sont en fait qu'un ou deux griefs soulevés des dizaines de milliers de fois. Bien entendu, les syndicats ne disent pas toute la vérité et la population rejette la faute sur le patronat. Je tiens une nouvelle fois à féliciter le ministre des Postes. En dépit de ses quelques défauts, je voterai en faveur du bill établissant la société de la Couronne. J'espère que le bill sera adopté et que le nouveau système que nous aurons contribué à mettre en place assurera un service postal plus rapide et de meilleure qualité.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Pierre Gimaiel (Lac-Saint-Jean): Monsieur le président, encore une fois c'est avec plaisir et honneur que je prends la parole à la Chambre ce soir. Cela me demande tout de même un certain effort car malheureusement je suis affecté par un mal de gorge, mais il s'avère tout de même important je crois que des choses soient dites. Je ne veux prendre que quelques minutes pour le faire, et c'est en toute sérénité et avec beaucoup de sérieux que je le fais.

Nous sommes présentement à débattre un amendement qui voudrait que le projet de loi qui vise à la création d'une société d'État pour les postes soit déferé en comité. Déferer en comité, pourquoi? Pour la raison bien simple que le député de Missisauqua-Sud (M. Blenkarn) préférerait qu'au lieu de voir cette société d'État créée une fois pour toutes et de façon définitive, nous voir revenir dans environ cinq ans pour recréer encore la même société d'État ou la confirmer dans son mandat. A mes yeux je ne peux avoir une réaction positive face à un amendement comme celui-là, à une telle demande. Premièrement, parce que depuis déjà plusieurs années tout le monde dans ce pays, le gouvernement du Canada, je devrais dire les gouvernements du Canada qui se sont succédé, les travailleurs des Postes, les dirigeants au niveau du ministère des Postes, sont entièrement d'accord sur le fait que nous avons besoin d'une société d'État pour régir le transport postal au Canada, et ce dans les plus brefs délais. Pourquoi alors présenter un amendement comme celui-là? La raison exacte, que peut-elle être? Est-ce qu'il faudrait revenir dans cinq ans pour constater si cela va bien ou si cela ne va pas bien; si la société d'État redevient un ministère des Postes ou si elle demeure une société d'État? Tout politicien sérieux sait très bien qu'on n'investit pas cinq ans dans une structure, qu'on ne la développe pas pendant cinq ans pour la démolir tout de suite après.

Je me pose donc de sérieuses questions, et j'ai de plus en plus l'impression qu'encore une fois c'est une façon qu'a trouvée le